

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 juillet 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

**2021 DLH 118** Signature d'une convention avec l'Association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes / Gens du voyage (ADEPT), gestionnaire du centre social itinérant des aires d'accueil de Paris, et attribution d'une subvention de 55 000 € pour son fonctionnement au titre de l'année 2021.

**Mme Léa FILOCHE, rapporteure.**

-----

#### Le Conseil de Paris,

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage ;

Vu le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de Paris signé le 17 octobre 2013 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Considérant le projet de centre social itinérant porté par l'association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes / Gens du voyage (ADEPT) pour renforcer l'accompagnement social des familles accueillies sur les deux aires d'accueil des gens du voyage parisiennes ;

Considérant l'expertise de l'association en direction de ces populations, ainsi que le soutien que lui apporte la CAF, avec l'attribution d'un agrément d'un an pour ce centre social itinérant donné en mars 2021 ;

Considérant la convention d'objectifs établie entre la Ville de Paris et l'ADEPT pour l'année 2021 ;

Considérant que le budget prévisionnel pour le fonctionnement du centre social itinérant sur l'année 2021 est de 151 307,15 € ;

Considérant le co-financement apporté par la CAF à ce projet d'un montant de 96 307,15 € ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'Association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes / Gens du voyage (ADEPT) et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Vu l'avis du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement en date du 23 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement en date du 21 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Léa FILOCHE, au nom de la 4<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'objectifs pour l'année 2021 avec l'association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes / Gens du voyage (ADEPT) pour l'animation et la gestion du centre social itinérant sur les deux aires d'accueil de gens du voyage du bois de Boulogne et du bois de Vincennes.

Article 2. La subvention de la Ville de Paris attribuée à l'association au titre de l'exercice 2021, est fixée à 55 000 €.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de la ville de Paris au chapitre fonctionnel 905, nature 6526, domaine fonctionnel P5542, destination 55400010, du budget de fonctionnement de la ville de Paris de l'exercice 2021 et suivants sous réserve de la décision de financement, à hauteur de 55 000 €.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**